



# NOTE de RENTRÉE 2022



## LES NUMEROS UTILES

École élémentaire : 03 81 43 30 33

Ecole maternelle : 03 81 43 36 20

Périscolaire : 03 81 43 10 91

mail de l'école : 

[ecole.gilley@ac-besancon.fr](mailto:ecole.gilley@ac-besancon.fr)

## LES ENSEIGNANTES

Mme QUERRY	PS/MS
Mme CUPILLARD	PS/MS
Mme ROUSSEL / Mme BOLLE-REDDAT	PS/GS
Mme HUGEL	CP
Mme RONFARD / Mme ROBBE	CE1/CE2
Mme GROSERRIN	CP/CE2
Mme VIENNET / Mme BOLLE-REDDAT	CM1/CM2
Mme PATOZ / Mme BOLLE-REDDAT	CM1/CM2
Directrice : Mme RONFARD (Jour de décharge : mardi)	

## LES ATSEM et AGENT ENTRETIEN

Mme SUAREZ Mme MARGUET Mme DUBOZ  
Mme MAUVAIS Mme DEVOS

## LE RASED (réseau d'aide)

☎ 09 75 78 44 51

Psychologue scolaire : Mme NICOD

Enseignante spécialisée : Mme TOURNIER

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS

A compléter impérativement pour

**Jeudi 8 septembre 2022 au  
plus tard.**



## COOPERATIVE SCOLAIRE

La cotisation à la coopérative scolaire s'élève à **19 €** pour un enfant et **15 €** par enfant pour trois enfants d'une même famille scolarisés à l'école.

*Paiement à l'enseignante de la classe, en espèces ou par chèque, à l'ordre de l'association « Saugette écolière » (un paiement par enfant).*

## ASSURANCE



Une **attestation d'assurance** est à fournir.

Nous attirons votre attention sur l'importance d'une bonne assurance pour votre enfant. Nous vous rappelons que la « responsabilité civile » ne couvre votre enfant que pour les « dommages » qu'il pourrait causer à des biens matériels ou à autrui. **Seule une « garantie dommages corporels » : individuelle accident, couvre les accidents subis sans tiers. Cette dernière garantie est obligatoire en cas de sortie qui dépasse les horaires scolaires.**

**Tous les documents sont à remettre à l'enseignante avant le jeudi 8 septembre, dernier délai.**



## LES HORAIRES SCOLAIRES

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi

> 8h30 - 11h30 et 13h30 - 16h30

Ouverture de l'école : 10 minutes avant le début des cours.



## SORTIES

À la sortie des classes du matin et de l'après-midi, la sortie des élèves s'effectue sous la surveillance d'un enseignant **dans la limite de l'enceinte des locaux scolaires**, sauf pour les élèves pris en charge, **à la demande** des personnes responsables,



↳ par un **service municipal** de garde, de restauration scolaire, **auquel l'élève est inscrit** ;

↳ par un **dispositif d'accompagnement scolaire** (APC ou accompagnement éducatif) **proposé par l'école**.

🔔 « **Au-delà de l'enceinte des locaux scolaires, les parents assument la responsabilité de leur enfant selon les modalités qu'ils choisissent** »

*Règlement départemental*

- > A partir du CP, un enfant peut rentrer seul.
- > Jusqu'en GS, les enfants seront remis à un adulte désigné par la famille.

...

**Inscriptions périscolaire**  
**Mr PINTAT Xavier : 06.77.68.13.29**

## SÉCURITÉ

Vous devez veiller à ce que vos enfants n'apportent pas d'objets dangereux dans l'enceinte scolaire.

Veillez respecter les règles de circulation et de stationnement aux abords des écoles.

## DATES DES VACANCES



Toussaint : samedi 22 octobre au dimanche 6 novembre

Noël : samedi 17 décembre au lundi 2 janvier **inclus**

Février : samedi 4 février au dimanche 19 février

Printemps : samedi 8 avril au dimanche 23 avril

Pont de l'Ascension : du 18 mai au 21 mai

Fin des cours : vendredi 7 juillet après la classe

## RÉUNIONS D'INFORMATIONS DES PARENTS D'ÉLÈVES



Les parents d'élèves sont invités à des **réunions d'informations** sur le fonctionnement de l'école (élections de parents, projets pédagogiques, comité de parents, sécurité...)

**Les dates de réunions vous seront communiquées dans le cahier de liaison de votre enfant.**

Veillez consulter quotidiennement le cahier de liaison, cela nous permettra d'établir une relation de qualité, pour le bien être de votre enfant.

Les enseignantes sont disponibles, n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec elles.

**Belle année scolaire à tous !**